



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/04/2023

### **Premier bilan et amplification du plan « sécurité des cathédrales »**

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a suscité une forte émotion en France et à travers le monde. Un élan de générosité sans précédent a permis de mobiliser les fonds nécessaires à la restauration de cet édifice majeur du patrimoine français, qui entre aujourd'hui dans sa dernière ligne droite.

Dès 2019, le ministère de la Culture a décidé de renforcer la sécurité des 87 cathédrales dont l'Etat est propriétaire. Au-delà de la sécurité des personnes qu'elles reçoivent, le ministère agit désormais pour la sécurité des monuments et des œuvres qu'ils abritent, à travers le plan « sécurité des cathédrales ».

#### **Un plan « sécurité cathédrales » initié dès octobre 2019**

Le ministère de la Culture a déterminé une série de mesures pour accroître le niveau de sécurité des 87 cathédrales, mises en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui sont chargées de l'entretien et de la restauration des cathédrales. A partir de 2020, des travaux d'envergure ont été engagés.

En 2021 et 2022, le ministère de la Culture a consacré plus de 167 M€ aux cathédrales, dont 25 M€ pour leur sécurisation.

Les efforts de l'État portent leurs fruits :

- l'effort de restauration des cathédrales se traduit par exemple concrètement à Orléans, à Rodez, au Puy-en-Velay ou encore à Dijon où d'importantes campagnes de travaux se terminent ;
- le niveau global de sécurité des cathédrales a été nettement relevé : installation d'équipements techniques tels que les colonnes sèches facilitant l'intervention des pompiers, recoupement des combles par des parois coupe-feu, installation ou amélioration des systèmes de sécurité incendie, etc. ;
- la prise de conscience des risques est désormais acquise par les différents acteurs (diocèse, pompiers, DRAC) ;
- l'évacuation et la protection des œuvres en cas de sinistre sont aujourd'hui facilitées grâce à la formalisation de 66 plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC), contre 13 en 2019. D'autres suivront dans les prochains mois. Ce travail, mené en lien avec le diocèse et les pompiers (SDIS), s'accompagne d'exercice d'intervention, en voie de généralisation ;
- le nombre de visites dans les cathédrales des conseillers sécurité-sûreté du Ministère de la Culture a doublé de 2020 à 2022.

## **En 2023, une amplification du plan « sécurité cathédrales »**

Prenant appui sur les retours de terrain, la ministre de la Culture a décidé de compléter le plan « sécurité cathédrales » par de nouvelles actions :

- l'installation généralisée de caméras thermiques dans les cathédrales, à la suite de leur expérimentation à Notre-Dame de Paris et à Saint-Pierre de Beauvais. Ces caméras thermiques permettent de détecter les zones de chaleur avant l'apparition des fumées d'incendie, donc d'intervenir plus rapidement, ainsi que de détecter les intrusions ;
- la mise en place de dispositifs pour améliorer de la sécurité en période de travaux (détection incendie spécifique, intensification des rondes de contrôle, télésurveillance) ;
- la suppression des installations électriques à risques, non nécessaires à la conservation ou au fonctionnement des cathédrales (antennes téléphoniques, installations de chauffage électrique, certains réseaux d'éclairage extérieur) ;
- le renforcement du plan « sécurité des cathédrales » passe également par l'approfondissement des audits de sécurité et sûreté, sur le modèle des audits complets réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et en Ile-de-France ;
- l'appui d'experts externes, auprès des DRAC, pour accompagner les Architectes des bâtiments de France dans leur rôle de responsable unique de sécurité en raison de 2 jours et demi par mois pour chaque cathédrale.

**Pour porter cette étape nouvelle de restauration et de sécurisation renforcée des cathédrales, la ministre de la Culture mobilise en 2023 un budget de 52 millions d'euros pour les cathédrales (hors Notre-Dame de Paris), soit + 23 % de plus qu'en 2022 (hors plan de relance). Au sein de ce budget, 40 millions seront consacrés aux travaux de restauration (des cathédrales de Clermont-Ferrand et de Beauvais par exemple) et 12 millions pour la sécurité incendie.**

## **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)